

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre avril à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LESCURE André.

Présents : MM LESCURE, MAGNOUX, MORENA, SALLES, PARMENTIER, SABEAU., MARIAUD, SAINNEVILLE, LAMY

Absents : LE GAC, BOURGEADE, BOSSOUTROT (a donné procuration à N. PARMENTIER)

Secrétaire de séance : Isabelle LAMY

Approbation du C.R. du 05 mars 2019

Le compte rendu du 05 mars est approuvé à l'unanimité.

Vote du BUDGET PRIMITIF Commune

Le Maire présente les comptes du budget primitif communal équilibré ainsi :

- Fonctionnement (Dépenses et Recettes) : 925 725.73 €
- Investissement (Dépenses et Recettes) : 1 851 145.02 €

Le budget primitif de la Commune est voté à l'unanimité

Vote du Budget Primitif 2018 du LOTISSEMENT

Le Maire présente les comptes du budget primitif du Lotissement équilibré ainsi :

- Fonctionnement (Dépenses et Recettes) : 102 240.73
- Investissement (Dépenses et Recettes) : 102 230.73

Le budget primitif de la Commune est voté à l'unanimité

Taux d'imposition

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes foncières et taxes d'habitation pour l'année 2019.

Subventions aux associations

Le conseil municipal décide de verser aux associations les sommes suivantes :

BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRET	80.00
COLLEGE DE CORREZE	150.00
COMICE AGRICOLE CANTONAL	150.00
JEUNESSE MUSICALE DE FRANCE (JMF)	100.00
PREVENTION ROUTIERE	50.00
USEP	50.00
ANACR	100.00
PEP 19	100.00
Sapeurs-pompiers de Montaignac	300.00
Association « l'Arche des Petits Loups » M.A.M.	3600.00
Coopérative scolaire Ecole d'EYREIN	400.00
Association des parents d'élèves du R.P.I.	400.00
F.R.E.J.P. (Club de football d'EYREIN)	1200.00
Société de CHASSE D'EYREIN	100.00
Club du 3 ^{ème} âge « LES REVEILLES »	100.00
Association « LA JUGIA »	100.00
FNACA Eyrein	100.00
Histoire et Patrimoine de la Corrèze	100.00
DDEN (Délégués Départementaux de l'Education Nationale)	100.00

AMENAGEMENT GARE D'EYREIN – demande de subvention « Eaux pluviales »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier d'aménagement du bourg à la Gare d'EYREIN sur la route départementale N° 135^{E3}.

La présente délibération concerne la tranche de travaux d'assainissement Eaux Pluviales à réaliser en 2019 à la Gare d'EYREIN sur la RD 135^{E3}.

Le coût total des travaux s'élève à 79 181.10 €HT soit 91 417.32 €TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le projet tel qu'il est défini dans le présent dossier,
- décide de l'exécution des travaux,
- sollicite du Département, au titre de l'aménagement des routes départementales en traverse des bourgs et des agglomérations, travaux à réaliser par la commune Maître d'Ouvrage (évacuation des eaux pluviales, bordures, caniveaux, réseaux, ouvrages) en accompagnement de ceux réalisés par le Département, une subvention pour l'année 2019.
- donne pouvoir au Maire pour effectuer les démarches nécessaires,
- arrête le plan de financement comme suit :

Subvention du Département au titre de l'année 2019 (30 %)	22 854.33 €
Fonds libres.....	68 562.99 €
Montant total de la dépense TTC.....	91 417.32 €

- S'engage à entreprendre les travaux dès notification de l'arrêté attributif de la subvention,
- Fixe le mode de dévolution des travaux comme suit : procédure adaptée avec publicité librement déterminée,
- Demande l'autorisation de démarrer les travaux avant d'avoir l'arrêté de subvention.

AMENAGEMENT GARE D'EYREIN – demande de subvention « Sécurité routière »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier d'aménagement du bourg à la Gare d'EYREIN sur la route départementale N° 135^{E3}.

Ce dispositif constitue un complément à l'aménagement de bourg à la Gare d'EYREIN sur la RD 135^{E3}, dont la réalisation est prévue en 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet tel que défini dans le présent dossier,
- Décide de l'exécution des travaux,
- Sollicite du Département au titre de la Sécurité Routière (recettes provenant du produit des amendes de police), une subvention afin de réaliser des travaux en 2019 concourants à la mise en sécurité de la traversée de la RD 135^{E3}.
- donne pouvoir au Maire pour effectuer les démarches nécessaires,
- arrête le plan de financement comme suit :

Subvention du Département au titre de l'année 2019 (plafond).....	11 500.00 €
Fonds libres.....	27 980.00 €
Montant total de la dépense TTC.....	39 480.00 €

- S'engage à entreprendre les travaux dès notification de l'arrêté attributif de la subvention,
- Fixe le mode de dévolution des travaux comme suit : procédure adaptée avec publicité librement déterminée,
- Demande l'autorisation de démarrer les travaux avant d'avoir l'arrêté de subvention.

AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION A LA FDEE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la subvention que la commune a versée à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) pour 1881.38 €concernant les travaux d'éclairage public du parking de la salle des fêtes doit être obligatoirement amortie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide que la subvention versée à la FDEE 19 sera amortie sur une durée de 5 ans dès 2019.

TRAVAUX EN COURS

Le Maire informe l'assemblée que les travaux de l'aménagement de la Gare vont commencer.

City Stade :

Les plans ont été soumis à l'avis du représentant des bâtiments de France qui préconise de mettre du bois, un nuancier lui a été soumis afin qu'il choisisse une couleur en accord avec le périmètre de l'église.

AFFAIRES DIVERSES

Halle de la Chèze : le permis de construire va être déposé.

J.F. SALLES : informe l'assemblée que désormais les dates des lâchers de truites ainsi que les kilos, sont affichées à l'Étang de la Chèze et demande si cela choque quelqu'un.

Les conseillers présents n'y voient pas d'inconvénient.

J.M. SAINNEVILLE : signale que dans un souci d'économie et surtout écologique que les lumières de la commune soient éteintes à 20h30, en argumentant que l'hiver à 20h30 il n'y a personne dans les rues de la commune et que depuis le mois d'avril il fait jour jusqu'à 21h00.

Une réponse précise sur le fonctionnement de l'éclairage public lui sera apporté.

Le Maire remet à chaque conseiller présent une pétition contre un projet d'un parc éolien sur la commune « au Puy de l'Echavon ».

La séance est levée à 20h20